



Bordeaux, le 24 juillet 2008

***Une convention a été signée mardi 22 juillet,
en présence de Madame Rachida Dati, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
entre le CHU de Bordeaux, le Tribunal de Grande Instance (TGI)
et l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).***

Cette convention formalise et renforce le partenariat déjà existant autour du Pôle Aquitain de l'Adolescent, structure appartenant au CHU de Bordeaux et rattachée au groupe hospitalier Saint-André.

Alain Hériaud, Directeur Général du CHU de Bordeaux, a fait visiter le Pôle Aquitain de l'Adolescent à Madame Rachida Dati et Monsieur Jacques Barrot, ancien ministre de la santé, actuellement vice-président de la Commission Européenne, chargé de Justice, Liberté et Sécurité.

Le Dr Pommereau et le Pr Bouvard (*) entouraient Alain Hériaud pour expliquer la spécificité de la prise en charge des adolescents en souffrance au sein de ce pôle mais aussi les liens tissés avec de nombreuses structures extérieures allant du soutien scolaire à l'ordre des avocats, de l'autorité judiciaire à la formation des futurs magistrats.

Etablie sur une durée d'un an, la convention a un triple objectif :

- renforcer la formation des acteurs

Compte-tenu des problématiques rencontrées par une population d'adolescents de plus en plus jeunes, le Pôle Aquitain de l'Adolescent devient de façon pérenne un lieu de stage pour les auditeurs de justice avant leur prise de fonctions, et un lieu de formation et d'échanges pour les magistrats en exercice, confrontés à des problématiques de jeunes adolescents. Ces stages s'organiseront autour de séminaires d'une part, par une participation à l'activité hospitalière d'autre part. En outre, l'équipe médicale et les psychologues du Centre Jean Abadie participeront à la formation initiale des auditeurs de justice dans leur cursus à l'Ecole Nationale de la Magistrature en considération du programme pédagogique adopté. Des actions de formation réciproques entre l'Ecole Nationale de la Magistrature et le Pôle Aquitain de l'Adolescent seront favorisées.

- améliorer la gestion des situations de crise

Dans les situations avérées de violence, la mise en cohérence des dispositifs thérapeutiques et juridiques sera assurée par une relation étroite entre le Parquet des Mineurs et le personnel du Pôle Aquitain de l'Adolescent.

- renforcer l'information des adolescents et de leurs familles

Afin de consolider l'assistance juridique gratuite, actuellement réalisée au bénéfice des adolescents du Pôle Aquitain de l'Adolescent par le Centre de Recherche, d'Information et de Consultations sur les droits de l'enfant (CRIC), les élèves de l'Ecole Nationale de la Magistrature apporteront leurs connaissances juridiques aux adolescents du Pôle Aquitain de l'Adolescent, en vue de faciliter la réintégration dans leur vie familiale et scolaire.

(*) A propos du Pôle Aquitain de l'Adolescent

Inauguré début 2003, ce pôle assure une prise en charge multidisciplinaire spécifique pour les 10-25 ans et offre des prestations médico-psycho-sociales, des activités d'expression éducatives et sportives, du soutien scolaire et une assistance juridique

Il est composé de services et d'unités :

- le service du Dr Xavier Pommereau, responsable du Pôle Aquitain de l'Adolescent :
 - o UTCA (Unité pour Troubles des Conduites Alimentaires) - 8 lits, 4 places
 - o UMPAJA (Unité Médico-Psychologique de l'Adolescent et du Jeune Adulte) - 15 lits
- le service du Pr Manuel Bouvard
 - o SUHEA (Service Universitaire d'Hospitalisation pour Enfants et Adolescents) - 10 lits, 5 places
- une unité commune : le CCPEA (Centre de Consultations Polyvalentes pour Enfants et Adolescents)

Contacts presse :

Direction de la communication du CHU de Bordeaux

Caroline Péret – Attachée de presse Tél. 05 57 82 03 21 / 06 27 43 46 75

Frédérique Albertoni – Directrice de la communication Tél. 05 56 79 53 42 / 06 10 17 14 20

Lydie Gillard – Attachée de presse Tél. 05 56 79 61 14 / 06 10 17 13 64 I